

Acte mis en ligne le : 30/06/2025



Décision n°2025\_164DEC

**Direction Générale à la Cultures et Arts dans la Ville**  
Direction du patrimoine et de l'archéologie

**Objet : demande de subvention au titre de la convention Ville d'Art et d'Histoire pour les projets d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)**

## Décision

**Le Maire de Nantes,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au maire, aux adjoints et éventuellement aux conseillers municipaux,

Vu l'arrêté n°2025\_10ARR du 1<sup>er</sup> avril 2025 portant délégations de fonction et de signature aux élus,

Considérant les actions réalisées par la Ville de Nantes au titre des projets d'Education Artistique et Culturelle (EAC) dans le cadre de la convention Ville d'Art et d'Histoire signée en 2019 avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Pays de la Loire,

Considérant qu'il y a lieu de formuler une demande de subvention au titre des actions menées pour l'exercice 2025,

### Décide

Article 1. De solliciter une subvention annuelle, pour l'exercice 2025, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire afin de participer au financement des projets EAC – Patrimoine / Ville de Nantes.

Article 2. De charger Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Nantes de l'exécution de la présente décision.

Nantes, le **30 JUIN 2025**

Pour Madame la Maire,

L'adjoint délégué,  
Olivier CHATEAU

Transmis en préfecture le :

**30 JUIN 2025**

Accusé de réception en préfecture  
044-214401093-20250630-2025\_164DEC-AR  
Date de télétransmission : 30/06/2025  
Date de réception préfecture : 30/06/2025